AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 1/14

Compte rendu des Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire de l'ADIPH le mercredi 26 avril 2006 de 14h30 à 17h30

Rédaction : Patrick Vergne, secrétaire de l'ADIPH, assisté des autres membres du CA, qui ont relu et validé le document.

Une fois de plus, notre trésorière Marie-Caroline Husson, nous accueille pour les AG à Paris dans la salle de réunion du Gie-SIPS à Bicêtre, merci à elle pour son hospitalité.

Certains membres du CA sont excusés :

- Emmanuelle Cabaret, qui regrette de ne pouvoir participer mais ses obligations professionnelles ne lui ont pas permis de se libérer pour être avec nous aujourd'hui.
- Christian Doreau, qui fait partie des "membres fondateurs" de l'ADIPH, aurait souhaité être présent également pour cette AG qui est une étape importante pour l'ADIPH, mais étant souffrant, il n'a pas pu venir.

Ordre du jour:

Dans la convocation publiée sur les 3 listes de diffusion de l'ADIPH le 09/03/2006, notre Président, Jacques Trévidic rappelle que 2006 est l'année des élections du CA et du bureau de l'ADIPH.

De plus, il nous précise que parce qu'il est important que cette association puisse continuer à servir ses membres de façon pérenne sans reposer toujours sur les mêmes personnes, et parce qu'il souhaite consacrer son temps personnel à d'autres activités, il a décidé de se représenter pour un mandat qui, s'il est élu, sera le dernier.

Les trois prochaines années auront ainsi pour objectif de mettre en place une nouvelle équipe de direction qui accompagnera l'ADIPH vers de nouveaux défis.

Rappels:

Lors de la dernière AG du 23/11/2005, la décision d'élargir le CA à 12 membres (au lieu de 9) avait été prise et toutes les énergies seront les bienvenues pour que cette phase de transition s'effectue dans les meilleures conditions.

Il est désormais inscrit dans les statuts que lorsqu'un président élu ne souhaite pas renouveler son mandat, le vice-président choisi par le Conseil d'Administration prend en charge ou organise avec l'aide du président et répartit, si besoin au niveau de membres volontaires de l'association retenus par le Conseil d'Administration les charges du président, qui l'accompagne pour cela pendant au moins 2 ans afin de faciliter la transition, en informant les membres des évolutions.

AG extraordinaire

Modification des statuts (nouvel article):

Création d'un poste de directeur technique.

AG ordinaire

- Rapport moral des activités de l'association
- Rapport financier
- Orientations et développements futurs
- Préparation et choix de la date des élections qui doivent avoir lieu en 2006
- Questions diverses

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 2/14

Tour de table:

Patrick Vergne, pharmacien temps partiel au CH de Riom Patrice Bellenger, pharmacien à l'Hôpital Saint-Louis (AP-HP) Abdelkrim Kaced, pharmacien – attaché au CH de Forbach Eric Branger, pharmacien au CH de Ploermel Agnès Bobay - Madic, pharmacien au CH de Lisieux Anne Bianchi, pharmacien au CH de Charleville Mezières Albert Darque, pharmacien à l'Hôpital de la Conception (AP-HM) Philippe Waeles, pharmacien au CHS de Plougernevel Bruno Bourgade, pharmacien au CH de Bagnères de Bigorre Maurice Hoffman, pharmacien honoraire Georges Hazebroucq, pharmacien honoraire Jacques Trévidic, pharmacien au SIH de Caudan Vincent Gicquel, pharmacien au CHU de Rennes Jean Marie Kaiser, pharmacien l'Hôpital Pitié-Salpêtrière (AP-HP) Simon Letellier, pharmacien assistant au CHS d'Alonnes Marie Claude Bongrand, pharmacien à l'Hôpital de la Conception (AP-HM) Marie Caroline Husson, pharmacien au Gie-SIPS à Paris Dominique Piettre, pharmacien au CH de Provins

Les pouvoirs reçus sont répartis entre les personnes présentes (voir liste en annexe).

Rapport moral des activités de l'association

Compte tenu de la modification envisagée des statuts qui doit être vue en AG extraordinaire, notre président commence par présenter le rapport moral qui va permettre d'expliquer les évolutions nécessaires.

Ce rapport moral fera donc partie cette de l'AG extraordinaire et est ainsi présenté en préambule à l'AG ordinaire qui suivra l'AG extraordinaire, mais ne sera présenté qu'une fois.

1. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE:

Rappel de l'origine de l'ADIPH en 1997, alors que la question du développement de l'utilisation d'Internet en pharmacie hospitalière semblait représenter un intérêt majeur, notamment pour développer la communication entre les pharmaciens.

Un petit noyau de pharmaciens a créé l'ADIPH grâce à l'impulsion donnée par Jacques Trévidic qui s'en occupe depuis cette époque et s'est beaucoup investi dans cette activité. Les membres fondateurs sont Marie-Claude Bongrand, Christian Doreau, Marie-Caroline Husson et Jacques Trévidic.

D'une vingtaine de pharmaciens à l'origine en 1997, l'ADIPH est passé à 1603 membres à jour de cotisation en 2005.

A ce jour, 958 adhésions ont été enregistrées sur l'année 2006.

Lors du dernier CA de novembre 2005, en plus du passage de 9 à 12 membres pour le CA afin de répartir la charge de travail sur plus de personnes, il a été décidé de mettre en place une organisation facilitant le passage des responsabilités et des activités du futur président sortant vers le nouveau président.

Ainsi à l'issu des prochaines élections, les membres du CA auront à désigner un vice président qui sera le futur président et que le président actuel initiera à ses fonctions pendant le temps nécessaire qui pourrait aller jusqu'à 2 ans si besoin.

Ce mode de fonctionnement est déjà utilisé dans d'autres associations et il a fait ses preuves en permettant de préparer très efficacement les successions. La relève est ainsi bien assurée par ce mode opératoire comme nous l'explique Marie Caroline HUSSON qui connaît déjà bien ce mode de fonctionnement à l'ESCP.

En analysant les activités actuelles du président, il a été remarqué qu'il y avait en fait 2 types d'activités :

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 3/14

 activité « traditionnelle » de président d'association, avec tous les aspects relationnels, de représentation, de management de l'association,

activité plus purement technique, consommatrice de temps supplémentaire.

d'où l'idée qui a germé de créer pour cette deuxième part d'activité de créer un poste de directeur technique qui serait chargé de s'assurer du bon fonctionnement des outils de l'association, de les tester, de les faire fonctionner, de les perfectionner et de les faire évoluer.

Pour évoluer au delà du « html » actuel, il faut en effet:

- soit faire appel à un prestataire externe, ce qui peut coûter fort cher et risque de nous rendre dépendant de celui-ci ou d'un produit qu'il proposera, ce qu'il nous semble préférable d'éviter afin de garder la maîtrise de nos outils et de nos choix et évolutions futures.
- soit que des membres de l'association se penchent sur le sujet et arrivent à maîtriser, connaître et mettre en place pour l'association les évolutions techniques qui sembleront utiles et qui devraient ainsi permettre une plus grande indépendance par rapport à d'éventuels produits ou prestataires et sans doute aussi un coût moindre tout en présentant l'avantage que nous pourrons aussi mieux connaître les techniques et les outils et ainsi nous les approprier.

L'ADIPH dispose de certaines réserves financières que nous avions constituées en pensant qu'elles nous seraient utiles pour monter en puissance le jour où cela serait nécessaire, soit en faisant appel à un prestataire technique, soit par la solution du directeur technique qui nous semble aujourd'hui la solution la plus intéressante actuellement au moins pour quelques années.

Il s'agirait d'un poste salarié pour une personne qui consacrerait donc une partie de son temps à cette activité pour l'ADIPH.

Ce temps reste à préciser en fonction à la fois des besoins et des possibilités de l'ADIPH, et du temps que peut y consacrer son directeur technique.

Nous avons notamment déjà 2 sites internet, 2 systèmes de messageries et des projets à développer. Le suivi de tout ceci demande déjà un certain temps et les développements à envisager en demanderont aussi certainement davantage.

De plus cela devrait aussi faciliter la transition vers un nouveau président qui ne serait ainsi plus chargé de tous ces aspects techniques.

Cette solution que nous avions commencé à envisager début février lors du Congrès de la SFPC à Bordeaux nous semble à la fois possible sur le plan financier et sur le plan humain puisqu'un de nos membres possède déjà une partie des connaissances nécessaires et en pratique réalise déjà depuis longtemps une partie de ces tâches techniques avec lesquelles il est familiarisé.

Il s'agit de Patrick Vergne, que le sujet intéresse, qui dispose effectivement d'un peu de temps libre pour s'y consacrer sans que cela perturbe son activité de praticien puisqu'il a une activité de temps partiel et qui étant aussi pharmacien hospitalier connaît donc également la profession et nos problèmes bien mieux qu'un prestataire ne le pourrait.

Par contre le directeur technique ne pourra pas faire partie du CA, mais comme la date des élections approche, cela tombe bien.

Il est nécessaire de modifier les statuts pour intégrer ce poste de directeur technique dans un article du statut de l'ADIPH. Cet article doit préciser que l'association se donne la possibilité de pouvoir recruter un salarié dont le profil implique notamment qu'il soit pharmacien.

Marie Caroline Husson et Marie Claude Bongrand ont recherché un modèle de document pouvant servir à rédiger cet article et à définir l'activité et les missions lié à ce poste dans le règlement intérieur.

Le salaire serait basé sur le niveau habituel de rémunération de la personne mais au prorata du temps passé pour l'ADIPH.

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 4/14

Le « chèque emploi service » n'est pas utilisable par une association, il ne convient que pour les services à la personne.

Par contre le « chèque emploi associatif » semblerait compte tenu des derniers textes parus sur le sujet actuellement très adapté à ce type d'activité et conseillé par les comptables car il permet à la fois de clarifier, légaliser, rendre transparent pour les comptes de l'association et pour le comptable ces dépenses et permet aussi de simplifier toutes les démarches et calculs de charges sociales par le biais de services bancaires et URSSAF associés.

Il existe des possibilités de déclaration en ligne sur Internet, comme travailleur indépendant par exemple, ce qui évite les problèmes liés aux durées de contrat type CDD par exemple.

Toutefois le CDD serait aussi possible en le justifiant comme besoin ponctuel temporaire par exemple lié à une augmentation temporaire d'activité, tel que le changement de président de l'association.

Par exemple un contrat d'une durée de un an (12 mois) pourrait être proposé et renouvelé au moins un an pour la même durée. Puis ensuite ajusté selon l'évolution de l'association et les besoins ou possibilités des uns et des autres. On ne peut toutefois pas renouveler plus d'une fois un CDD. Au-delà, le passage en CDI est obligatoire.

Notre président reçoit régulièrement des propositions de prestataires qui se proposent par exemple de refaire le site par exemple en PHP, pour des sommes de l'ordre de 15 000 euros, mais qui risquent de nous rendre ensuite captifs d'un prestataire ou d'un produit, voire d'un hébergement chez le prestataire sous prétexte d'une configuration particulière ou d'un réglage spécifique que ce prestataire pourrait donner au site pour rendre ainsi son client dépendant.

Nous pensons que l'évolution des sites pourrait se faire en passant par une phase transitoire comportant la mise en place de feuilles de styles (CSS = Cascading Sheat Style), ce qui présente l'avantage de rester compatible avec le « html » actuel et aussi de pouvoir changer de façon simple rapide et homogène (en quelques clics) tout l'aspect du site sans tout devoir modifier mais en changeant juste le CSS, si toutes les pages « html » sont articulées de façon homogène sur la même feuille de style. Simon Letellier possède des connaissances sur ce sujet et souhaite nous en faire bénéficier.

Il propose notamment de refondre la page d'accueil du site de cette manière (elle aura le même aspect visuel, mais sera bâtie de façon différente et plus moderne).

Ensuite, il pourrait être envisagé de recourir pour tout ou partie du site à un (ou plusieurs) systèmes de gestion de contenu (CMS= Content Management System). Ces systèmes utilisent notamment une base de données (souvent de type MySQL) pour stocker certains éléments des pages du site et font le plus souvent appel au langage PHP. Il en existe de très nombreux et il en sort des nouveaux tous les jours.

Patrick Vergne en a déjà testé plusieurs qui sont en expérimentation sur le domaine « adiph.net ». Il existe de très nombreux CMS, et un des problèmes est de trouver un produit à la fois simple à gérer et à maintenir, n'ayant pas trop de failles de sécurité, suivi par une bonne équipe de développeurs qui sauront le faire évoluer si besoin que ce soit pour traiter des aspects liés à la sécurité ou à la modernisation du produit et qui réponde bien à nos besoins en ne nous bloquant pas non plus sur un produit.

Il ne faut pas oublier que les choses évoluent très vite, et l'outil idéal que nous souhaiterons n'existe peutêtre pas encore, mais il ne faut surtout pas que nous soyons bloqués pour évoluer vers d'autres solutions dans le futur par des produits qui utiliseraient par exemple des systèmes de codage spécifiques à partir desquels nous pourrions avoir du mal à reprendre nos données pour migrer vers un autre produit dans quelques années.

Exemple d'un site construit sur le CMS « e107 » réalisé par un praticien psychiatre à la Réunion : http://www.chg.fr/

Images de sites adiph en test sont présentées par Patrick Vergne, qui en a déjà essayé plusieurs en « local » ou en ligne.

http://e107adiph.net (CMS e107)

http://joomla.adiph.net (CMS joomla = successeur de mambo)

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 5/14

L'aspect général des sites basés sur ces CMS est souvent très voisin (une colonne à droite, une autre à gauche, une partie supérieure et une partie inférieure autour d'une zone centrale ainsi « encadrée ».

Les choix et liens menant vers d'autres pages sont surtout situés dans les colonnes latérales. Il est possible de configurer et modifier beaucoup de choses, au niveau de la présentation du site tel que masquer une colonne, modifier sa largeur ou la changer de place avec les éléments qu'elle contient, changer l'aspect général du site, la couleur, etc...

Cela se fait de façon plus simple et plus rapide qu'en « html » sans avoir besoin de ré-écrire toutes les pages du site. Il n'y a le plus souvent qu'un fichier à modifier lequel sert à générer l'aspect « visible » du site et la façon dont les différents éléments composant la page se présentent pour l'internaute.

Ce qui fait la différence entre les différents CMS est notamment la présence ou l'absence de fonctionnalités ou d'outils plus ou moins pratiques à utiliser ou à installer selon les objectifs recherchés par l'association, ainsi que les aspects de sécurité du produit

Nous pensons notamment qu'il serait peut-être possible et utile d'avoir dans l'avenir un produit qui permettrait la rédaction directe en ligne d'articles par les rédacteurs de l'ADIPH sans qu'il soit nécessaire de transférer ensuite les fichiers sur le site au moyen d'un logiciel de type FTP, comme nous le faisons actuellement avec les fichiers « html » classiques. Cela peut éviter d'avoir à faire cette tâche de téléchargement (assurée parJacques ou Patrick actuellement) et peut aussi permettre de mettre ainsi en ligne plus rapidement les pages.

Il serait peut-être possible d'avoir également plus de rédacteurs, chacun spécialisés dans un domaine par exemple.

La mise en place d'une application de ce type risque de demander un certain temps de travail au directeur technique. Et il y aura toujours un suivi à assurer ensuite car les produits évoluent rapidement, ce qui nécessite le passage à une version plus récente de temps à autre, notamment pour résoudre des failles de sécurité qui apparaissent dans tous les produits ou pour ajouter des fonctionnalités pratiques qui sont développées par la suite. Ce sont des produits évolutifs mais plus ou moins selon la taille et l'activité de la communauté d'informaticiens qui accompagne chacun de ces produits et travaille en permanence à les améliorer.

Nous savons de plus grâce à l'expérience de plusieurs collègues et associations qui ont tenté de faire réaliser des sites par des prestataires, que le résultat n'est pas toujours simple à obtenir et qu'il faut souvent beaucoup de travail d'ajustement et de débogage pour arriver à une situation satisfaisante (exemple : site de la SFPC sur les interventions pharmaceutiques).

Chaque intervention entraîne le plus souvent une facturation ce qui peut mener très loin sur le plan financier. Ces sociétés ne connaissant pas notre métier, il y a aussi des difficultés à leur expliquer des points qui paraissent pour nous évidents et importants mais auxquels il peut être difficile de les sensibiliser.

L'ADIPH possède une réserve financière d'environ 100 000 euros, ce qui permet d'envisager de financer pendant quelques temps un poste de directeur technique. Il peut aussi être envisagé de relever un peu le tarif des cotisations afin de ne pas trop entamer les réserves financières de l'association, le but de l'ADIPH n'étant pas de thésauriser de toute façon.

En théorie, une durée de 4 à 5 ans semblent possible, mais il faudra de toute façon faire un point annuel.

Il faudra évaluer périodiquement la situation tant sur le plan des besoins de l'association que sur la situation professionnelle du directeur technique pressenti, qui est actuellement « praticien à temps partiel » et dispose donc plus facilement d'un peu de temps libre à consacrer à ces activités qu'un « praticien à temps plein ». Mais cette situation pourra également évoluer.

Lorsque certaines étapes auront été franchies, il sera envisageable qu'une autre personne prenne le relais pour tout ou partie des activités si le directeur en poste souhaite se retirer pour des raisons de disponibilité pour ces fonctions.

Simulation de la dépense à envisager:

La cotisation annuelle est de 15 euros par adhérent (membre actif) actuellement. Pour 1600 adhérents, cela fait potentiellement 24 000 euros par an de recettes, qui devraient permettre de financer une bonne partie du salaire du directeur technique envisagé.

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 6/14

Il est actuellement à temps partiel 6 ½ journées au 7^{ème} échelon et peut donc disposer en théorie de 4 ½ journées à consacrer à l'ADIPH.

A cet échelon, selon la grille du JO du 17/11/2005 toujours en vigueur, selon le nombre de ½ journées envisagées, les bases de salaire brut sont les suivantes :

	Base	6 ½ j	5 ½ j	4 ½ j	3 ½ j	2 ½ j	1 ½ j
Temps partiel	Annuel brut	Mensuel brut					
7ème échelon	33 137,29	2 761,44	2 301,20	1 840,96	1 380,72	920,48	460,24
	Coût annuel potentiel hors charges sociales			22 091,53	16 568,65	11 045,76	5 522,88

A cette grille, il faut ajouter les charges patronales.

Selon une première estimation en se basant sur une rémunération correspondant au 7^{ème} échelon du statut de PH temps partiel, d'après le site web de l'URSSAF (https://www.calcul.urssaf.fr/simul_debut.htm), la charge financière mensuelle pour l'association serait de :

Temps de travail hebdomadaire	Salaire brut mensuel	Salaire net mensuel	Charges patronales mensuelles	Total mensuel (brut + CP)
4 demi-journées	1841 €	1630 €	824 €	2665 €
3 demi-journées	1381 €	1222 €	618€	1999 €
2 demi-journées	920 €	815 €	412€	1332 €

Certains membres du CA pensent que 4 ½ journées ne seraient certainement pas de trop pour l'activité de directeur technique surtout si on souhaite ne pas évoluer trop lentement.

Au moins 2 ½ journées semblent le minimum nécessaire de toute façon pour la maintenance courante et un minimum de développement.

Il semble utile de mener une réflexion à ce sujet pour mieux préciser les temps passés actuellement au titre de bénévole :

- ce qui pourrait relever de la partie « développement » ;
- ce qui relève des tâches de maintenance quotidienne ;
- ainsi que les tâches spécifiques effectuées notamment par le président actuel et qui pourraient éventuellement être confiées progressivement au directeur technique.

Certaines de ces tâches semblent assez chronophages et sont certainement à ne pas à sous-estimer.

De même les tâches de secrétaire (rédaction des comptes-rendus des réunions par exemple) seront à confier à une autre personne du CA, car le directeur technique ne semble pas pouvoir rester membre du CA s'il devient salarié de l'association (il devra démissionner de ses fonctions de secrétaire de l'ADIPH, et ne pourra pas être membre du CA pendant qu'il aura cette activité), mais comme les élections approchent cela tombe assez bien.

Il est pourrait être envisageable également de relever le niveau des cotisations pour ne pas trop entamer les réserves de l'ADIPH, puisqu'il y a tout de même d'autres frais de fonctionnement pour l'association que le financement de ce poste de directeur technique.

Le souhait de Jacques Trévidic de passer la main pourrait permettre d'expliquer ce choix aux adhérents en justifiant l'augmentation de la cotisation pour ces raisons.

L'augmentation nécessaire porterait la cotisation à un niveau qui semble compatible avec ce qu'un praticien pourrait envisager de cotiser à une association comme l'ADIPH compte tenu des services apportés à nos adhérents.

Une cotisation annuelle de 20 ou 25 euros est envisageable et devra être proposée au vote des membres lors de la prochaine AG qui suivra le renouvellement de bureau et de CA après les prochaines élections prévues à l'automne 2006.

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 7/14

Dans l'hypothèse où le nombre des adhérents resterait stable cela pourrait faire alors les chiffres du tableau ci-dessous.

Il ne faudrait pas que cela fasse diminuer le nombre de cotisants, mais au niveau actuel en tout cas, les collègues ne semblent pas trop hésiter à cotiser, même à plusieurs pas hôpital, par rapport à ce qu'ils estiment les services rendus par les outils de l'association, si on leur pose la question lorsqu'ils ont oublié de cotiser.

Cotisation annuelle	15	20	25	30	35	40
1600 cotisants ?	24 000	32 000	40 000	48 000	56 000	64 000

Nous n'avons pas eu de chutes des cotisations depuis 2 ans que nous l'avons rendue obligatoire pour bénéficier des services des messageries en justifiant cela par le choix que nous avions fait de ne plus recourir au financement par l'industrie pharmaceutique qui nous avait aidé à démarrer les premières années.

Nous souhaitions à l'époque, puisque les cotisations de nos nombreux adhérents permettaient l'équilibre financier de l'association, simplifier le financement et mieux signifier ainsi l'indépendance de l'ADIPH par rapport à l'industrie pharmaceutique, même si elle était évidente pour le CA même à l'époque où les industriels nous apportaient une partie du financement.

Il paraît nécessaire au CA et à l'AG de maintenir l'indépendance de l'ADIPH aussi par rapport à un prestataire informatique potentiel ou à un logiciel afin de s'assurer le maximum de chances de pérenniser le site et les documents de l'ADIPH et de garder autant que possible cette indépendance dans le futur.

Cela concerne aussi les choix ou orientations proposées par le directeur technique de l'ADIPH, qu'il faudra expliciter et rendre transmissibles pour que le futur des outils de l'association ne soit pas lié à une personne, qui serait seule à maîtriser certaines connaissances, comme dans le cas d'un prestataire particulier.

Les explications de certains aspects techniques peuvent aider à trouver ou à susciter parmi nos membres de futurs « techniciens » qui seront nécessaires pour prendre un jour le relais et qui peuvent aussi contribuer de façon significative au développement des outils de l'ADIPH (exemple : PHP et les bases de données).

Ce point notamment fait qu'on ne choisit pas d'évoluer d'emblée vers un CMS qu'une seule personne maîtriserait par exemple mais qu'il est envisagé d'avancer plus progressivement afin qu'au moins tous les membres du CA soient au courant et comprennent au minimum l'essentiel ce qui est mis en place et utilisé, avant de choisir de le mettre en place et de l'utiliser effectivement sur le site de l'association.

Une liste de messagerie « technique » existe d'ailleurs à ce sujet sur laquelle ce type d'échange est fait, et l'expérience montre actuellement que tout le monde ne comprend pas toujours très bien tout ce qui est échangé dans les messages de cette liste depuis quelques mois que nous l'avons crée. Il ne faut donc pas aller trop vite.

Des procédures sont donc sans doute à rédiger ou à ré-écrire par les « techniciens » à l'attention des moins techniciens afin de mieux expliquer notamment au niveau du CA les choses afin que si, par exemple, le directeur technique ne pouvait plus de manière imprévue assurer ses fonctions, l'association ne soit pas en panne sur le plan technique.

Pour cela, il est sans doute nécessaire que le président (et le vice président ?), par exemple, possède la liste des mots de passe, adresses et coordonnées techniques utiles pour le fonctionnement notamment des serveurs et des messageries et que plusieurs membres du CA soient au moins familiarisés avec l'essentiel des opérations de maintenance ou de gestion courante des sites et des messageries en particulier , même s'ils ne les effectuent pas eux mêmes en pratique habituelle.

De toute façon il est évident qu'au moins un membre du CA doit donc être en liaison avec le directeur technique afin de garantir cette continuité et d'assurer la transmission des éléments d'informations indispensables au bon fonctionnement des outils Internet de l'ADIPH. La liste des mots de passe est par exemple nécessaire pour permettre une intervention soit personnelle, soit à travers un technicien de notre hébergeur, afin de restaurer une sauvergarde en cas de panne de disque dure.

Pour les « fuites » éventuelles de courriers électroniques de nos listes au sujet desquels certains industriels du logiciel ou de l'industrie pharmaceutique se sentaient par fois mal à l'aise car leurs produits étaient analysés, comparés et certains points faibles montrés du doigt, le fait d'avoir cette indépendance met à l'abri des pressions éventuelles sur l'ADIPH ou sur nos membres qu'ils seraient tentés d'exercer car nous

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 8/14

pouvons leur répondre que nos listes sont confidentielles et que s'ils ont eu connaissance du contenu d'un message (et surtout de l'identité des auteurs), c'est qu'il y a eu violation du secret d'une correspondance privée (respect de la confidentialité des courriers).

Ceci nous permet aussi d'échanger plus librement entre nous (et si les industriels savent malgré tout que des reproches sont faits à leur produits, en plus des remarques qu'ils ont déjà « en direct » de toute façon par leurs interlocuteurs habituels dans les pharmacie, cela ne pourra que les inciter à corriger les défauts constatés, s'ils avaient parfois un peu tendance à les sous-estimer, ce qui au final ne peut être que positif).

Pour les pharmaciens chargés de mission dans un organisme quelconque ou une entreprise, il est conseillé si possible qu'ils utilisent une autre adresse que celle de l'organisme en question afin de mieux conserver le caractère confidentiel de nos listes.

Il faut toutefois noter que les échanges de nos listes étant souvent liés à des problèmes de terrain très concrets, certains organismes publics sont plutôt demandeurs de ce type d'informations. A condition de ne pas oublier d'anonymiser les textes, le fait de leur communiquer certaines informations de nos listes peut parfois aider à résoudre certains problèmes ou à trouver de meilleures solutions à l'avantage à la fois des organismes en question qui vont pouvoir parfois éviter ou corriger plus facilement certaines erreurs d'appréciation et des professionnels concernés aussi. Exemple: commission d'AMM, divers commissions ou groupes de travail du ministère, AFSSAPS, etc.

Rédaction de l'article de modification du statut pour le poste de directeur:

« Si nécessaire, un directeur technique peut être engagé par le président de l'association, il doit être pharmacien. Il est désigné par le CA. Il sera chargé de s'assurer du bon fonctionnement des outils actuels de l'ADIPH et de les perfectionner. »

Il sera possible de préciser un peu plus de choses dans le règlement intérieur si besoin, mais il semble préférable de ne pas aller plus loin au niveau des statuts et de rester à ce niveau assez général pour ne pas être bloqué.

Article voté à l'unanimité des membres présents et des représentés.

L'ordre du jour du l'AG extraordinaire étant épuisé, le président prononce la clôture de l'AG extraordinaire et l'ouverture de l'AG ordinaire.

2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:

Rapport financier

Marie Caroline HUSSON, trésorier de l'ADIPH expose le bilan financier 2005, qu'elle a déjà adressé par courriel aux membres du CA et distribue des photocopies du document aux personnes présentes.

Elle réfléchit déjà à concevoir une présentation différente pour 2006 pour améliorer l'esthétique et la lisibilité du document.

Le gros du travail du trésorier est surtout la gestion des cotisations des membres, essentiellement pendant les 6 premiers mois de l'année. Il faut les enregistrer et faire des reçus car les adhérents souhaitent en général avoir un reçu, ce qui représente un assez gros travail de secrétariat pendant cette période.

L'expert comptable du cabinet Henry Rabourdin avec qui notre trésorier travaille habituellement pour le CNHIM depuis des années et le Gie-SIPS maintenant a également fait bénéficier cette année de son expertise les comptes de l'ADIPH et les a validé, comme d'habitude.

Le bilan au 31/12/2005 est à la page 2 et 3, la page 1 rappelle le bilan au 31/12/2004, la page 4 présente le compte de résultat.

Les valeurs nettes représentent 105 457 euros, 35 220 euros ayant déjà été comptés en amortissement (matériel informatique 34 273 euros et logiciels 947 euros) et il reste à amortir fin 2005 4 649 euros.

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 9/14

79 722 euros sont placés en valeurs mobilières en 2005 et 20 519 euros sont en disponibilités.

En 2005 le compte Z2 a été clôturé et les valeurs (29 494,40) transférées sur les valeurs mobilières de placement, ce qui explique le chiffre « VMP » de 79 22 en 2005 au lieu de 30 024 en 2004.

Les 5 240 euros correspondent à une régularisation apparue nécessaire lors de la clôture du compte Z 2 résultant d'un écart entre ce compte Z2 et les valeurs mobilières de placement (ré-équilibrage).

Le compte épargne 44392 renferme 20 116, 94 très vite disponibles en cas de besoin de grosses dépenses (48 heures en général) la demande se fait par fax avec la BNP qui est très réactive.

Ceci permet de laisser très peu sur le compte courant (8000 euros environ actuellement).

Le compte épargne propose une rémunération de 2% sans aucun plafonnement. Les montants étant disponibles à tout moment.

Les SICAV monétaires BNP Cash Invest sont des produits plus dynamiques, dont l'indicateur de référence est l'EONIA.

La performance varie au jour le jour pour avoir recensé une performance de 2,22% sur 12 mois glissants.

Pour les associations, il ne semble pas exister beaucoup de possibilités qui apporteraient de meilleure rémunération de l'épargne, on ne peut guère espérer plus de 3% et encore à peine.

La dette (1 731 euros) auprès de la BNP était un découvert au 31/12 car il n'avait pas été laissé assez de disponible sur le compte courant pour des remboursements de frais. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont liées notamment à des facturation de frais entre associations, cela permet au total des économies en gérant de concert certains frais en commun et c'est l'intérêt d'avoir des associations qui peuvent bénéficier ainsi de services communs sans avoir besoin de faire plusieurs fois le même investissement.

Par exemple, les frais d'affranchissement sont facturés à l'ADIPH par le GIE qui dispose d'un composteur. La gestion de ces comptes s'est beaucoup simplifié cette année et se fait maintenant par Internet, il y a 3 comptes, un pour GIE, un pour CNHIM et un pour ADIPH. Toute est ainsi très précis et clair.

Parfois il est aussi fait appel à une société de routage si besoin quand de nombreux courriers sont à envoyer ou quand Marie Caroline a des soucis de secrétariat comme en 2005 où le recours à un routeur fait gagner parfois beaucoup de temps (1300 reçus de cotisation à envoyer... cela fait aussi beaucoup de pliages de page, de mise en enveloppe et de collage d'étiquettes sur les enveloppes par exemple)

L'ADIPH fait environ 4000 photocopies (reçus de cotisation et chèques), la somme totale n'est pas élevée.

Certaines factures de frais de membres qui rendent des services à l'association leur sont aussi remboursées et arrivent parfois tardivement (= autres dettes, notes de frais 941,53 euros).

ADIPH n'a plus de partenaires officiels (industriels) et presque plus de membres associés (2 ou 3 associations hébergées par l'ADIPH continuaient à payer un peu en 2004 (différence 2005 par rapport à 2004).

Les honoraires sont pour l'expert comptable et on demande parfois un conseil juridique à l'expert juridique du CNHIM (Madame Régnaux) pour des problèmes de responsabilité par exemple.

ADIPH la questionnera certainement pour le contrat du directeur technique par exemple.

Les frais d'hébergement ne sont pas à la hausse, c'est plutôt à la baisse car les prestataires se battent bien sur ce créneau. Il peut y avoir des frais de bande passante par contre, en raison de la hausse des consultations du site comme c'est le cas de Thériaque par exemple, mais le forfait de base est plutôt à la baisse.

Jean-Marie Kaiser demande des précisions sur les frais de télécommunications, qui s'expliquent en fait principalement par la prise en charge par l'ADIPH de 3 abonnements Internet pour des personnes du CA (notamment Jacques, Emmanuelle et Patrick).

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 10/14

L'abonnement à l'agence de presse APM notamment pour être plus vite au courant des textes et derniers événements de notre secteur d'activité vaut environ 300 euros par mois pour 2 accès (Jacques et Emmanuelle).

Nous avons démarré l'utilisation de ce service en 2005. Il faut noter que la facturation de ce service est souvent faite avec beaucoup de retard et de façon un peu irrégulière par APM.

Cette veille réglementaire ainsi « assistée » grâce aux dépêches APM est très utile pour la rédaction de la page « Textes officiels » et malgré son coût un peu élevé semble donc très utile et à conserver.

Cela sert aussi de temps à autre à rédiger un message sur un sujet d'actualité d'importance jugée majeure et ensuite à diffuser une information sur nos listes pour que nos membres soient très vite informés de certains points de l'actualité de la santé.

En fait ces frais ont été comptés sur la ligne « prestation, routage », dans la mesure ou c'est aussi une prestation. Ce qui explique cette ligne importante qui n'existait pas à ce niveau en 2004. En 2006, cette ligne sera désormais isolée dans les comptes afin de mieux la différencier des frais de routage éventuels.

Les produits d'exploitation valent 24 395 euros, les charges d'exploitation 19 905 euros, soit un résultat d'exploitation de 4 490 euros auquel les produits financiers placés ajoutent 6 150 euros.

Le total des produits représente 30 545 euros et les charges comptant pour 19 905 euros, l'excédent de l'exercice 2005 représente finalement un solde positif de 10 641 euros (le fond associatif valant 90 766 euros et les dettes 4 050 euros).

A l'unanimité des membres présents et représentés, quitus est donné au trésorier.

Orientations et développements futurs

Quelques précisions et rappels:

Notre président, Jacques Trévidic rappelle que suite à nos soucis de messagerie passés nous avions changé d'hébergeur.

Nous avons donc http://adiph.org chez Informatique On Line (IOL) ainsi que les messageries.

Et nous avons choisi pour garantir au mieux la disponibilité du site et des messageries d'avoir un second hébergeur (qui est OVH) chez qui nous avons notamment http://adiph.net ainsi que des messageries de secours et quelques autres messageries, plus tous nos sites en test ou en cours de développement.

Chez OVH, il faut presque tout faire soit même, d'où l'intérêt également de développer l'activité du directeur technique sur ce point.

Nous sommes ainsi locataires de 2 serveurs chez 2 hébergeurs différents.

Il peut y avoir des pannes chez un hébergeur comme chez l'autre mais le risque d'avoir les 2 en panne en même temps semble faible.

Nous avons déjà eu une panne de disque dur chez OVH l'an dernier et il a donc fallu réinstaller le site et les messageries, mais l'opération s'est bien déroulée et assez rapidement par les soins de Patrick Vergne et de Jacques Trévidic après l'intervention du technicien OVH qui a branché un nouveau disque sur lequel il nous a alors fallu re-stocker nos fichiers et re-configurer les messageries notamment.

Patrick Vergne a, depuis que nous avions eu ces incidents, installé un système de sauvegarde.

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 11/14

Et nous avons même pu bénéficier des dernières offres commerciales d'OVH, qui nous permettent maintenant d'avoir ces fonctionnalités sans dépenses supplémentaires à condition d'apprendre à configurer la chose, à la programmer et à les gérer nous mêmes.

Ainsi nous avons actuellement 2 sauvegardes sur le serveurs OVH:

- une première sauvegarde se fait sur un disque dur secondaire situé sur le serveur près du disque dur principal
- une autre sauvegarde est faite ensuite sur un serveur OVH distant spécialisé dans le stockage des sauvegardes
- les 2 se font automatiquement et successivement pendant la nuit

Nous avons à peu près 2,4 Go de données actuellement, dont la plus grosse part est constituée par les vidéos de l'APHO qui sont les fichiers les plus volumineux pour le moment sur nos serveurs.

Aspects prospectifs concernant le poste de directeur technique:

Ce solde positif des comptes de l'ADIPH en 2005 ne suffira toutefois pas à lui seul à couvrir tous les frais nouveaux envisagés pour le directeur technique, ainsi que nous avions commencé à le calculer pendant l'AG extraordinaire.

En ce qui concerne le contrat pour le directeur technique, il semblerait de toute façon, au vu de ces données financières, possible de prévoir au moins un contrat d'un an renouvelable d'un minimum de 2 ½ journées.

Cela correspondrait dans le cas envisagé à environ 920 euros brut mensuels, auxquels il faut rajouter les charges, ce qui conduirait à une première estimation de dépenses mensuelles de l'ordre de 1300 euros probables soit pour l'année 14 400 euros environs.

Il est donc logique de se poser la question d'une augmentation des cotisations si on ne veut pas trop entamer ou consommer trop vite les réserves financières de l'ADIPH et maintenir un équilibre financier surtout si la nécessité de financer une activité pour une durée mensuelle plus longue apparaît en fait plus conforme à la réalité.

20 euros semblerait permettre l'équilibre, peut-être 25 euros serait plus adapté car il y aura d'autres frais aussi.

Un évaluation à un an permettra de vérifier l'équilibre des comptes et d'évaluer les évolutions qui auront pu être réalisées d'ici là.

Il ne faut pas sous-estimer toutefois la charge de travail pouvant être induite par exemple par le suivi des adhésions et des abonnements aux listes, actuellement surtout assurée par notre président et qui si elle est confiée au directeur technique lui prendra déjà une partie de son temps.

Il est probable que de toute façon, une partie de « temps bénévole » non négligeable sera certainement toujours nécessaire, tant du côté du directeur technique que des membres et notamment du CA pour assurer toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'ADIPH.

Toutefois les évolutions techniques de nature à faire gagner du temps notamment pour la gestion des adhésions et des abonnements aux listes qui pourraient être réalisées contribueraient de façon utile à aider à résoudre ce problème de « temps disponible » qui nous inquiète tous.

Sans doute serait-il donc judicieux que les travaux de développement du directeur technique tentent d'explorer ces domaines en priorité pour si possible mettre en place en coordination avec le CA des outils allant dans ce sens.

Toutefois, pour finir une année déjà presque écoulée à moitié, 4 ½ journées ne sont pas non plus impossibles, puisqu'il n'y aurait que six mois ou sept mois de salaire à verser au directeur technique en 2006 en supposant que le contrat puisse démarrer en juin ou juillet 2006.

Le temps de faire les démarches et de faire enregistrer les statuts modifiés, il n'est pas impossible que le plus tôt envisageable soit plutôt juillet (soit donc six mois de salaire à financer en 2006).

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 12/14

Pour 4 ½ journées, le salaire brut mensuel envisagé est alors de 1 940,96 (soit le double de 2 ½ journées), et les charges patronales en proportion.

Le contrat de travail pourra être dans un premier un CDD de 1 an, renouvelable une fois. Au-delà, il faudra envisager un CDI si la personne recrutée est la même.

La répartition du temps semble devoir être précisée sur un contrat de ce type ce qui n'est pas forcément simple à transposer à la réalité d'une tâche qui s'effectuerait probablement en fait à des heures différentes selon les jours, même si on peut songer qu'une base de 3 heures par jour environ est en fait souvent déjà assez conforme à la réalité.

Il faudrait donc trouver une formule qui soit la plus « légale » possible tant du point de vue de l'employeur que du salarié

Autres aspects de développements:

Première évolution envisagée:

En ce qui concerne les développement à court ou moyen terme du site, il est envisagé grâce aux connaissances et à la pratique que Simon a déjà acquis sur les CSS qui est un de ses sujets techniques préférés d'envisager de préparer la migration vers une configuration des pages qui utiliserait une feuille de style en plus du « html » classique.

Cela devrait permettre une transformation imperceptible à l'oeil du visiteur mais néanmoins déjà importante qui pourrait faciliter notamment la gestion de l'aspect visuel du site.

Il suffit de modifier la feuille de style utilisée pour plusieurs pages pour modifier rapidement l'aspect de toutes les pages en ne changeant en fait qu'un seul fichier.

La première étape de cette évolution devrait déjà concerner la page d'accueil principale du site. Puis ensuite les autres pages.

Afin de faciliter les expérimentations à ce sujet, Patrick Vergne va déjà créer très rapidement pour Simon Letellier un espace de travail sur adiph.net à cette fin.

Dans un premier temps l'allure et les couleurs habituelles des pages du site auxquelles nos membres sont habitués seront conservées mais la structure profonde des pages sera remaniée.

Des tests de compatibilité seront réalisés pour voir notamment si les modifications des pages ainsi modifiées sont possibles depuis le poste de travail « standard » de chaque personne déjà habituée à écrire des pages avec leurs outils habituels de rédacteur.

Si aucun problème n'apparaît ce sera l'idéal, sinon il faudra voir comment résoudre les éventuelles difficultés de chacun.

Une fois ces étapes franchies et validées, rien ne devrait gêner la mise en place et en exploitation réelle des nouvelles structures des pages sur les sites adiph.org et adiph.asso.fr

Ensuite d'autres présentations de l'aspect « visible » du site pourront être réalisées et des tests seront faits sur le site de test afin de détecter des défauts éventuels à corriger puis nous pourrons envisager alors de faire la surprise à nos adhérents de la nouvelle présentation des pages ainsi obtenue.

Deuxième étape des évolutions envisagées:

Les essais des CMS se poursuivent pendant la phase 1 de manière si possible à trouver un (ou plusieurs) outil semblant bien adapté à notre besoin.

Les tests par les rédacteurs seront particulièrement importants à cette phase car le choix d'un outil fonctionnel risque de conditionner la bonne ou la moins bonne évolution des pages, et donc ce qui fait la valeur du site, c'est à dire le contenu des pages.

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 13/14

Rien n'interdit de penser que si l'outil est simple à utiliser pour nos rédacteurs, qu'il nous serait alors possible d'avoir davantage de rédacteurs qui pourraient avoir chacun une page et pourquoi pas sur des domaines plus nombreux ou plus spécialisés que ceux que nous avons actuellement.

Il faudra aussi déterminer s'il est possible de laisser certains rédacteurs (les plus expérimentés) avec une large autonomie, allant jusqu'à la publication sur le site dès qu'ils pensent avoir terminé la mise à jour de leur page (exemple: la rubrique des textes officiels).

Et pour certains autres rédacteurs moins expérimentés ou d'autres sujets, peut-être faudra t-il prévoir une étape de validation par un comité de lecture de l'ADIPH avant publication, un peu comme on fait aujourd'hui avant de publier les documents de travail.

Autres étapes envisageables:

Si besoin, il est assez simple de réaliser une page qui ne serait accessible qu'aux abonnés à l'aide d'un fichier .htaccess en donnant le mot de passe contre le paiement de la cotisation par exemple.

L'utilisation en parallèle d'autres outils tels que des formulaires faisant appel à PHP ou bases de données pour la gestion des adhérents et leur inscription à une liste de diffusion par exemple pourrait être aussi utile.

Tous les outils permettant de simplifier les tâches des bénévoles ou du directeur technique peuvent être les bienvenus et mériteront d'être étudiés.

Notamment pour la gestion des adhérents et du paiement de leur cotisation, ainsi que leur inscription ou désinscription temporaire à une liste ou encore leur nombreux changements de coordonnées courriel ou autre.

Questions diverses

Le site http://commission-pharmacien-chu.org est toujours en gestation.

Ce site est hébergé sur le serveur que ADIPH loue chez OVH. Il y manque toujours un rédacteur en chef à désigner par la Commission des pharmaciens de CHU.

Préparation et choix de la date des élections qui doivent avoir lieu en 2006

Compte tenu des contraintes pesant sur les membres du CA pour prendre en charge l'organisation du dépouillement des votes, il apparaît que vers la mi-septembre serait un bon choix. En ce qui concerne le lieu, si la région de Marseille avait été envisagée au départ, compte tenu des contraintes familiales de notre président qui ne pourra pas facilement s'éloigner beaucoup de son domicile à cette période, la Bretagne semble finalement le meilleur choix, peut-être la région de Carnac, proche du domicile de Jacques Trévidic, où nous avions déjà organisé une réunion il y a 3 ans pour le dépouillement des votes ainsi que la constitution du nouveau bureau et CA qui doivent suivre les élections.

A cette occasion la répartition des tâches entre les membres du nouveau bureau et du CA sera également revue. Cette équipe accompagnera l'ADIPH pendant la période 2007 à 2009, notamment son (ou sa) futur(e) nouveau (ou nouvelle) président(e).

Il faudra alors préparer les AG pour la clôture de l'exercice 2005 (peut-être au printemps 2006 à Marseille ?).

Formations

1) les officinaux:

Il semble y avoir une demande très importante du côté des pharmaciens d'officine que nos collègues de Marseille notamment commencent à bien mesurer.

AG de l'ADIPH 26/04/2006 Page 14/14

Peut-être une piste à creuser en lien avec les UTIP notamment.

Des formations sont déjà souvent organisées et programmées à Montpellier, Toulon, Marseille, Avignon.

C'est sans doute l'occasion lors de ces formations de tenter de mieux cerner ce besoin, de le faire s'exprimer afin de voir dans quelle mesure l'ADIPH pourrait y participer quant au contenu ou à l'organisation ou encore offrir ou développer des outils susceptibles d'aider à réaliser ces formations par exemple ou de répondre à des besoins.

2) <u>les étudiants pharmaciens:</u>

En ce qui concerne les futurs pharmaciens encore en formation (5^{ème} année par exemple ou internes), les facultés semblent maintenant assez ouvertes à l'idée de faire participer des associations comme l'ADIPH dont les membres sont très au contact du terrain à des formations ou à des initiations dont le contenu est encore à définir ou à préciser mais qui pourraient être très orientées sur les aspects pratiques concrets de la profession des étudiants.

(faut-il prévoir un « module ADIPH » dans le cursus?...)

Conclusion:

L'ordre du jour étant épuisé, en remerciant les participants d'être venus, le président lève la séance vers 17H30.